

Redynamisation du centre-ville - Projet d'aménagement du quartier du Marché - Présentation des architectes retenus pour concourir - Choix de l'exploitant du complexe cinématographique - Modification du jury

M. LE MAIRE, Rapporteur :

A - Présentation des architectes retenus pour concourir

Le Conseil Municipal du 24 juin 1996 avait désigné le jury pour le concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la Place du Marché.

Celui-ci s'est réuni le 25 septembre 1996 pour proposer de retenir quatre concepteurs qui présenteront un projet. Les quatre équipes proposées sur les 43 candidats sont :

- FAINSILBER - Nanterre
- QUIROT - Besançon
- REICHEN ROBERT VARIN - Paris/ Besançon
- WILMOTTE KOENIG ROLLA - Paris/ Besançon

Ils doivent remettre leur projet pour le 15 janvier 1997. Le jury se réunira dans le courant du mois de février et le choix sera proposé au Conseil Municipal du 3 mars 1997.

B - Choix de l'exploitant du complexe cinématographique

Conformément au souhait de la Ville, la SEDD a organisé une consultation pour l'exploitation d'un complexe cinématographique, prévu en complément du marché couvert. Cette consultation a été mise en place par les annonces dans la presse spécialisée. Cinq candidats ont sollicité l'envoi d'un dossier, deux ont déposé une offre dans les délais et un a répondu hors délais.

La commission chargée de l'examen de ces offres a retenu à l'unanimité M. KIEFFER, exploitant des salles de cinéma Piazza, pour réaliser ce complexe.

C - Modification du jury

Il est proposé une modification de la composition du jury :

M. MICHEL, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs ayant nommé M. DIETERLE comme son représentant, le siège initialement réservé à M. DIETERLE, en sa qualité de Président de l'Union des Commerçants, sera attribué à M. GERVAIS, Président du Syndicat des Métiers de Bouche.

Le Président de l'Ordre des Architectes a nommé :

- Mme Véronique LHOMME
- M. Michel DEMENGE
- M. Alain JUST

M. BOURGEON, Président de l'Association des Commerçants Non Sédentaires, pourra le cas échéant se faire représenter.

M. JEANNERET, Président de l'Association du Quartier du Marché et M. KIEFFER, exploitant cinématographique participeront aux travaux du jury avec voix consultative.

Le jury sera donc constitué de :

** En tant que membres élus de l'assemblée délibérante :*

- M. le Maire,
- M. ANTONY,
- M. JEANNEROT,
- M. VUILLEMIN,
- M. REGNIER,
- M. ROIGNOT,
- M. FERREOL,
- M. DUVERGET,
- M. THIRODE,
- Mme MONTEL.

** En tant qu'Architecte :*

- M. WATTEL (Bâtiments de France)
- M. BAILLY (Secteur Sauvegardé)
- M. PAGES,
- M. LECOQ,
- M. COURIER,
- M. GAUDIN,
- Mme MOUROT,
- Mme Véronique LHOMME (désignée par l'Ordre des Architectes)
- M. Michel DEMENGE (désigné par l'Ordre des Architectes)
- M. Alain JUST (désigné par l'Ordre des Architectes)

** En tant que personnalités compétentes :*

- M. DIETERLE, Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs ou son représentant,
- M. VERNY, Président de la Chambre de Métiers du Doubs ou son représentant,
- M. GERVAIS, Président du Syndicat des Métiers de Bouche ou son représentant,
- M. BOURGEON, Association des Commerçants non Sédentaires,
- M. NEYMARC, D.R.C.A., ou son représentant,
- M. CHAUVE, Président R.V.B. ou son représentant,
- M. CHEVAILLER, Secrétaire Général ou son représentant,
- le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant,

- le Directeur du Service Urbanisme ou son représentant,
- le Directeur de la SEDD ou son représentant

* *En tant que membres ayant voix consultative :*

- M. JEANNERET, Président de l'Association du quartier du Marché,
- M. KIEFFER, exploitant cinématographique,
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant,
- M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale, ou son représentant.

Après accord de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à retenir ces propositions.

M. DUVERGET : Les structures se mettent en place selon un rythme qui paraît bon. Je voudrais simplement m'assurer que par la suite le rythme de réalisation sera aussi respecté puisque nous en avons débattu lors du dernier Conseil Municipal. Il y a quelques urgences notamment en matière de mise en oeuvre du complexe cinématographique et l'urgence se traduit en terme d'un certain nombre d'années mais le pluriel est de plus en plus gênant.

M. LE MAIRE : C'est une opération qui doit être conduite et réalisée avant la fin de ce mandat. Je crois que c'était dans nos prévisions, nous essaierons de respecter tout cela.

M. BONNET : Je ne vais pas revenir sur le fait qu'on parle de redynamisation du centre-ville, comme cela avait déjà été le cas au printemps où il n'avait pas été possible de parler globalement du centre-ville, mais on en reste au quartier du Marché. Je ne veux pas non plus revenir sur le fait que nous avons regretté l'absence de places de stationnement dans ce projet. Je vais rejoindre un peu les interrogations de Jean-Claude DUVERGET et poser une question relative à une rumeur, puisque vous évoquez les rumeurs tout à l'heure. Il semblerait qu'il y ait des difficultés d'acquisition foncière dans le secteur. Par rapport à ces problèmes de délais, où en est-on sur ce plan-là ?

M. SALOMON : Je voulais poser la même question. Plusieurs riverains sont inquiets sur ce projet, leur a-t-on apporté des réponses ?

M. ANTONY : On a engagé, dès le lendemain du conseil municipal de mai dernier, qui a décidé de cette opération, la procédure qui doit aboutir à la Déclaration d'Utilité Publique qui nous permettra d'engager les expropriations. C'est une procédure qui demande à peu près un an de travail administratif et pour ne pas perdre de temps, en attendant que cette procédure ait abouti, nous avons engagé les concours, le concours d'architectes et la sélection de l'opérateur de cinéma. Mais ça suit son cours et je pense qu'on a aussi manifesté notre volonté d'amener cette opération à son terme. Les résidents de l'îlot Paris savent qu'on achètera leurs biens soit à l'amiable, soit par procédure d'expropriation après l'aboutissement de la Déclaration d'Utilité Publique. Voilà, le message est clair, j'ai bien entendu ce que disait aussi M. DUVERGET en sous-entendu, il y a un autre projet de complexe cinématographique dans la périphérie. Pour l'instant, nous ne nous en occupons pas, le nôtre ira à son terme.

M. RENOUD-GRAPPIN : Je ne peux toujours pas être favorable à ce projet tel qu'il est présenté aujourd'hui, à cause du parking souterrain qui semble-t-il, a été oublié volontairement ou pas, mais qui est quand même demandé par tous les Bisontins. Je rappelle que j'avais fait également cette demande au cours du Conseil Municipal du mois de juin et on m'avait promis un rapport sur le fait que ce parking aurait coûté trop cher. En fait, on m'a remis une feuille de papier qui justifiait que c'était largement trop cher pour

l'opération qu'on voulait faire et qu'il n'était plus du tout question de réaliser un parking. Mais une étude qui se synthétise uniquement par une feuille de papier, cela me paraît un petit peu juste, premier point. Deuxième point, et je crois que les autres conseillers municipaux ici autour de moi sont déçus par le fait qu'on détruit encore un immeuble du XVIII^{ème} à Besançon alors que d'autres terrains pouvaient, à l'origine, être libres pour cette opération. Je vous rappelle que dans le cadre de l'école Granvelle, cinq terrains avaient été retenus ; ils étaient suffisamment grands pour une opération de 2 000 ou 1 500 m², et pouvaient être satisfaisants en surface pour faire un cinéma sans pour cela être obligé de détruire à nouveau un immeuble ancien et de plus, un très bel immeuble proche du centre-ville.

M. LE MAIRE : Merci de ces interrogations qui ne sont pas du tout les nôtres. Ce que vous proposez, c'est donc de réaménager le quartier du Marché mais ailleurs que du côté du Marché. Ça me paraît un peu difficile. Nous avons étudié l'ensemble, y compris pour le parking, la question a été débattue, etc., nous n'avons pas retenu la solution d'un parking souterrain sous la place du Marché pour différentes raisons. Vous pouvez avoir les éléments d'appréciation que vous souhaitez au niveau des services ou des adjoints concernés.

M. RÉGNIER : Le problème des parkings n'était pas oublié puisque que comme vous l'avez voté lors d'un précédent Conseil Municipal, on travaille sur une étude de phasage par rapport au parking des Remparts Dérasés car il y a des solutions techniques qui permettront, en temps voulu, d'avoir un nombre de places suffisant dans tout ce quartier. C'est tout ce qu'on peut dire aujourd'hui.

M. LE MAIRE : On n'a pas oublié les voitures qui seront obligées de se parquer à cet endroit.

M. RENOUD-GRAPPIN : Juste une précision, Monsieur le Maire, vous répondez en me disant : vous voulez faire le marché ailleurs que sur la place du Marché mais moi, je rappelle qu'il y avait rue Luc Breton des terrains libres de 1 300, 1 500 m² à 50 m du marché. Ce n'est pas plus loin du marché, c'est peut-être même moins loin que l'îlot Paris.

M. LE MAIRE : Il y a des terrains et des immeubles disponibles un peu partout à travers la ville, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, on a fait le choix qui est celui de la majorité, vous ne partagez pas notre point de vue, c'est tout à fait votre droit.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins quatre abstentions, approuve ces propositions.

Visa préfectoral du 14 novembre 1996.